



Mis en ligne le 06/10/2022

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-240

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale  
Objet : Autorisation d'occupation du domaine public routier de la commune délivrée à titre précaire à monsieur MARTINEZ pour une activité de vente en boucherie,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants

**Vu** les articles L2212-1, L2212-2 ainsi que les articles L 2213-1 et suivants du CGCT

**Vu** l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

**Vu** la demande de monsieur MARTINEZ,

**CONSIDÉRANT** que toute occupation du domaine public est soumise à autorisation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le bénéficiaire est autorisé à installer un camion-magasin, au 1 avenue du Général De GAULLE sur un emplacement de stationnement, tous les vendredis de 07h00 à 12h00, pour y vendre des produits bouchers et charcutiers.

**ARTICLE 2 :**

Le pétitionnaire s'engage à ne pas perturber la circulation des piétons et des automobiles. L'autorisation d'occupation du domaine public routier est délivrée à titre précaire et sera renouvelé par tacite reconduction annuellement à la date anniversaire du présent arrêté et pourra être dénoncé de la part de chaque parti sans préavis. Le droit d'occupation des délivré à titre onéreux et sera indexé sur le tarif pratiqué au marché.

**ARTICLE 3 :**

Pour toute infraction aux prescriptions du présent arrêté et de la présente autorisation, un procès verbal sera adressé au tribunal compétant

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 05 octobre 2022

Le Maire

Grégory DELFOUR

